

## Assurance-Vie vs. Mutualité

Parce que des sociétés de secours mutuels importantes ont remanié, en ces dernières années, leurs échelles de taux, il y a des gens qui sont tentés de leur préférer les compagnies d'assurance sur la vie. Ont-ils raison, ou ont-ils tort? C'est ce que nous allons établir.

\* \* \*

Il existe une différence fondamentale entre les sociétés mutuelles et les compagnies d'assurance. Les premières existent pour le bien des membres qui en font partie; les secondes sont de pures entreprises commerciales par l'entremise desquelles des millionnaires font produire de gros dividendes à leurs capitaux.

La mutualité n'est pas susceptible d'enrichir personne. Simple mode de coopération pratique, elle facilite l'épargne et la fait fructifier au profit de ses membres. Par contre, l'assurance-vie a édifié de colossales fortunes; destinée d'abord à pourvoir aux besoins de la veuve et de l'orphelin, elle a vite dégénéré en exploitation commerciale. C'est un secret de polichinelle que pour certaines actions payées \$1,000 dans la compagnie "Prudential", par exemple, les actionnaires détiennent \$22,000 de capital-action et retirent de ce chef \$2,200 par an. En d'autres termes, un dividende de 10 pour cent leur est versé, non sur le montant d'argent placé dans l'entreprise, mais sur le montant grossi à l'aide de dividendes en actions. C'est ainsi qu'il est prouvé dans le rapport du Commissaire des Assurances du Massachusetts, qu'un actionnaire de la compagnie "Prudential" a réalisé l'énorme somme de \$329,363.60 d'un placement de \$2,000 fait en 1875.

L'assurance-vie est si bien une entreprise commerciale pure et simple, que des actions payées à l'origine \$100 dans les Compagnies Aetna, Métropolitain, Prudential, Equitable, valent aujourd'hui \$10,800, \$15,000, \$17,200 et \$12,000 respectivement. Et, on a calculé que la moyenne réelle des dividendes annuels des principales compagnies d'assurance américaines était de 28 pour cent.

\* \* \*

Il importe de se demander qui paie ces gros profits aux actionnaires. Qui, sinon les porteurs de polices? Voilà une chose ignorée du pauvre homme versant cinq ou dix centins par semaine à la compagnie pour le maintien en vigueur d'une police; mais la vérité est que cette prime, en apparence insignifiante, contribue plus largement au paiement des dividendes que la grosse prime payée annuellement d'avance par un porteur d'une police de \$10,000.

Quel que soit le montant de la police qu'un assuré possède dans une compagnie d'assurance, quel que soit le mode de paiement de la prime, quels que soient les avantages accordés, cet assuré doit se convaincre d'une chose: il contribue sa quote-part aux profits réalisés par les actionnaires, les officiers et les agents.

S'agit-il d'une société mutuelle, le contraire a lieu. Le porteur d'un certificat de dotation est lui-même l'actionnaire de la société: si des profits sont réalisés, la caisse de réserve en bénéficie, et cette caisse de réserve appartient exclusivement aux membres.

\* \* \*

Les sociétés de secours mutuels et les compagnies d'assurance ne sont pas toujours en bons termes. Explication facile: celles-ci font à celles-là une concurrence redoutable. Et, ce n'est pas plaire aux capitalistes que de briser leurs trusts. Quand les compagnies d'assurance ont senti que la mutualité gagnait la faveur du public, elles ont été trouver les gouvernants, aux Etats-Unis, d'abord, et ont

forcé la passation de lois destinées à arrêter, dans leur marche, les sociétés mutuelles. Avec de l'argent, beaucoup d'argent, on réussit toujours. Et, certains états de l'Union américaine, convaincus (?) de l'insolvabilité des sociétés mutuelles, ont édicté des lois d'une impitoyable sévérité.

Fallait-il s'arrêter en si beau chemin? Le Canada était trop près des Etats-Unis, et les compagnies d'assurance y voyaient un trop beau champ d'action pour ne pas y aller inquiéter les sociétés de secours mutuels. Déjà, plusieurs provinces de notre pays ont passé des lois qui ont contraint la mutualité à changer ses taux. Est-ce la fin ou est-ce le commencement d'une savante persécution? Car, enfin, sous prétexte de protéger les porteurs de certificats, il ne faudrait pas mettre en danger l'existence des sociétés mutuelles. Le remède serait pire que le mal que l'on veut guérir, à savoir, l'insolvabilité des associations de secours.

Cette insolvabilité, d'ailleurs, est loin d'être prouvée. Du moment qu'une société a les taux du Congrès Fraternel et charge à ses membres une taxe spéciale d'administration, elle doit être considérée comme assise sur de solides bases financières. Libre aux compagnies d'assurance de se vanter d'avoir des réserves de plus d'un billion; les sociétés mutuelles préfèrent de beaucoup la réserve de reconnaissance que les veuves et les orphelins leur octroient si généreusement. Tandis que l'assurance-vie accumule millions sur millions, la mutualité accomplit humblement sa mission qui est de faire le bien.

\* \* \*

Peut-être ignore-t-on comment il se fait que l'assurance-vie obtient de gros profits où la mutualité vivote péniblement. L'explication n'est pas difficile à trouver.

Les profits des compagnies d'assurance leur viennent par trois canaux différents, qui tous s'alimentent dans le gousset des porteurs de police. Ces trois canaux sont: économie dans la dépense, épargne sur la caisse d'assurance, surplus des intérêts.

Economie dans la dépense. Tous les ans, à peu près le tiers de la prime de chaque police est alloué aux dépenses administratives. Les actionnaires ont intérêt à ce que la dépense soit réduite au minimum, puisque l'excédent de la caisse d'administration sert au paiement de dividendes.

Epargne sur le fonds d'assurance. Cette caisse reçoit une telle proportion des primes qu'elle est plus que suffisante pour le paiement des polices des assurés décédés. En majeure partie, les compagnies d'assurance ont adopté la table de mortalité basée sur l'expérience américaine. Mais la moyenne des décès de ces compagnies est inférieure à celle de la table américaine, parce que les assurés des compagnies sont triés sur le volet, tandis que l'auteur de la table de mortalité s'est simplement appliqué à établir la moyenne générale de mortalité, sans sélection des individus. Le résultat, c'est que par un choix judicieux de leurs risques, les compagnies, servies d'ailleurs par les progrès de l'hygiène, ont une mortalité d'un tiers moindre que celle de la table de l'expérience américaine. Aussi, les actionnaires sont-ils en mesure, chaque année, de grossir leurs dividendes à l'aide de l'excédent du fonds d'assurance.

Surplus des intérêts. Ordinairement, l'assurance-vie estime, dans ses calculs, que son capital doit rapporter un intérêt de 3 ou de 3½ pour cent. Elle traite ses assurés en conséquence. Mais la réalité c'est que l'intérêt des obligations municipales est toujours de plus de 4%. De plus, les compagnies d'assurance ont la latitude de placer leurs fonds dans diverses entreprises commerciales, qui leur rapportent un gros intérêt. Et, comme bien l'on pense, les gros intérêts n'augmentent pas l'avoir des assurés, mais celui des actionnaires.

\* \* \*

CONCLUSION: préférer les grandes compagnies d'assurances aux sociétés de secours mutuels, c'est contribuer à l'édification de grosses fortunes au lieu d'aller au refuge véritable de la classe populaire.